



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Protection sociale complémentaire des agents hospitaliers

Question au Gouvernement n° 1354

### Texte de la question

#### PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS HOSPITALIERS

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Elsa Faucillon.

**Mme Elsa Faucillon** . Le huitième groupe de travail sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique hospitalière se réunira demain. Sept réunions ont déjà eu lieu, sans que l'État ait pris le moindre engagement clair. Les représentants des personnels hospitaliers – 1,2 million d'agents – participent à une négociation sans garantie et sans arbitrage, autrement dit à une discussion à l'aveugle. La nation a pourtant applaudi ces femmes et ces hommes essentiels, qui continuent à faire vivre le service public de santé dans des conditions de travail toujours plus dégradées par vos choix politiques.

L'enquête sur la dette hospitalière menée par l'Igas et la direction générale des finances renforce l'inquiétude : les augmentations issues du Ségur ne sont toujours pas intégralement compensées par l'État et continuent à peser lourdement sur les budgets des établissements.

Dans ces conditions, comment envisager une protection sociale complémentaire ambitieuse, à la hauteur, pour ces personnels essentiels et exposés, sans garantie que son financement ne repose pas, directement ou indirectement, sur des hôpitaux déjà exsangues ?

Nous refusons une protection sociale au rabais, comme nous refusons qu'elle serve de prétexte à un nouveau désengagement de l'État. Plus largement, nous alertons sur la dérive qui consiste à substituer l'extension des complémentaires à un renforcement de la sécurité sociale, au profit d'acteurs lucratifs et de mécanismes inégalitaires.

Cette méthode s'inscrit hélas dans la continuité d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 qui n'a pas répondu aux besoins de l'hôpital ni à ceux de ses agents. Si aucun arbitrage clair n'est rendu et si aucun engagement n'est pris, ce sont encore les effectifs, donc les patients, qui risquent d'en payer le prix, surtout dans un contexte où nous n'avons plus de ministre de la fonction publique.

Le gouvernement s'engage-t-il à garantir un financement intégral, pérenne et national de la protection sociale complémentaire des agents hospitaliers, sans que cette charge pèse ni sur les budgets des établissements ni sur l'emploi hospitalier ? Quel en serait le montant ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

**Mme Stéphanie Rist**, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . La protection sociale complémentaire des agents des établissements de santé et des établissements médico-

sociaux est un sujet important dont nous avons débattu dans le cadre du PLFSS. Comme nous nous y étions alors engagés, nous avons commencé les concertations dès que la loi a été votée. Depuis le 7 janvier, elles ont lieu toutes les semaines.

Contrairement à vos affirmations, un accord de méthode a même été trouvé à la demande des représentants : le calendrier des concertations a été très resserré. Suivant l'engagement que nous avons pris avec le ministre de l'action et des comptes publics, elles se tiennent d'ailleurs en ce moment même au ministère. David Amiel et moi-même les avons personnellement lancées et nous les suivons de très près. Il est indispensable de permettre et de renforcer cette protection sociale complémentaire. Plusieurs scénarios, actuellement discutés, seront mis sur la table, et les financements suivront : vous m'accorderez que je ne peux pas en décider avant la fin des concertations.

**Mme Elsa Faucillon** . Des financements par l'État ?

## Données clés

**Auteur** : [Mme Elsa Faucillon](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1354

**Rubrique** : Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 2026